

altre centrali nucleari in esercizio siano modificate, allo scopo di dare maggiore garanzia in caso di incidenti.

Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 28. September 1987

Dichiarazione del Consiglio federale del 28 settembre 1987

Rapport écrit du Conseil fédéral du 28 septembre 1987
Il Consiglio federale è disposto ad accettare il postulato.

Ueberwiesen – Transmis

87.440

Postulat Longet

Entwicklungshilfe. Rahmenbedingungen

Aide au développement.

Conditions-cadre

Wortlaut des Postulates vom 11. Juni 1987

Wir ersuchen den Bundesrat, einen Bericht vorzulegen über
1. die Finanzflüsse zwischen der Schweiz und der Dritten Welt;

2. die Entwicklung der wirtschaftlichen Bedingungen für den Handel zwischen den Industriestaaten und den Ländern der Dritten Welt (Austauschverhältnisse);

3. die Möglichkeiten für unser Land, auf nationaler und internationaler Ebene im Sinne des Entwicklungshilfegesetzes auf diese beiden Faktoren einzuwirken.

Texte du postulat du 11 juin 1987

Le Conseil fédéral est prié de présenter un rapport sur:

1. Les flux financiers Suisse-tiers monde.

2. L'évolution des conditions économiques du commerce entre pays industrialisés et pays du tiers monde (termes de l'échange).

3. Les possibilités pour notre pays d'agir sur les plans national et international sur ces deux facteurs dans le sens poursuivi par la loi sur la coopération au développement.

Mitunterzeichner – Cosignataires: Ammann-St. Gallen, Bäumliin, Bundi, Christinat, Deneys, Euler, Fankhauser, Friedli, Hubacher, Jaggi, Lanz, Leuenberger-Solothurn, Leuenberger Moritz, Mauch, Meyer-Bern, Nauer, Ott, Pitte-loud, Rechsteiner, Renschler, Robbiani, Rubi, Ruffy, Stamm Walter, Stappung, Uchtenhagen, Weber-Arbon (27)

Schriftliche Begründung – Développement par écrit

Le récent débat sur l'aide au développement, au Conseil national (9 et 10 juin), l'a encore souligné: notre aide au développement est qualitativement et au niveau des objectifs excellente, et l'évaluation continue à laquelle elle est soumise en améliore encore les prestations et la pertinence. Néanmoins, le développement lui-même semble piétiner. C'est qu'il n'est pas déterminé d'abord par l'aide mais par les conditions-cadre de celle-ci.

On peut dire que deux catégories de facteurs-clé déterminent le développement (ou la stagnation voire le recul): des facteurs endogènes, soit liés aux pays eux-mêmes, comme l'existence d'une réelle volonté de stimuler le développement de la part du gouvernement et de l'administration; et des facteurs exogènes, dictés par la structure des rapports Nord-Sud. Si notre pays a relativement peu de moyens d'agir sur les causes endogènes, son rôle économatique et surtout financier dans le monde lui donne des moyens d'intervenir dans le sens des objectifs de développement sur les facteurs exogènes. C'est pourquoi le présent postulat se concentre sur ce dernier point. Il est de moins en moins contestable que les efforts nationaux et internationaux de développe-

ment sont systématiquement contrecarrés par les conditions générales des relations financières et commerciales, soit pour les pays du tiers monde, par les facteurs suivants:

– endettement;

– prix instables et tendanciellement à la baisse des produits agricoles et des matières premières en général (termes de l'échange);

– protectionnisme accru en Occident, ce qui, bien sûr, est une attitude à courte vue car, à long terme, on ne peut assurer des débouchés qu'en direction de partenaires solides et solvables.

On note d'ailleurs que nos réactions à court terme rejoignent les intérêts de catégories parasites du tiers monde qui, au lieu d'investir dans le développement de leur pays, cherchent à tirer profit de la situation (fuite de capitaux, etc.). Il est nécessaire de faire le point sur ces relations encore insuffisamment connues, et sur nos possibilités d'action à leur égard; ce qui nous importe par dessus tout est que notre pays, en cette matière, parle d'une seule voix – à savoir la voix du développement – et ne reprenne, ni par omission ni par commission, d'une main ce que l'autre vient de donner.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates

vom 2. September 1987

Déclaration écrite du Conseil fédéral du 2 septembre 1987

Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen – Transmis

87.491

Postulat Renschler

Multilaterale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe

Coopération multilatérale au développement et aide humanitaire

Wortlaut des Postulates vom 18. Juni 1987

Der Bundesrat wird eingeladen, dem Parlament einen Bericht über die Beteiligung der Schweiz an der multilateralen Entwicklungszusammenarbeit und humanitären Hilfe (direkte Beiträge, Kofinanzierung, assoziierte Hilfen usw.) vorzulegen. Der Bericht sollte Auskunft geben über

– die konkreten Erfahrungen mit der multilateralen Hilfe;

– die Möglichkeiten und Grenzen der Einflussnahme auf die entwicklungspolitisch sinnvolle Verwendung unserer finanziellen Mittel;

– die Uebereinstimmung der Projektpraxis internationaler Organisationen mit den Grundsätzen der schweizerischen Entwicklungszusammenarbeit;

– die Kriterien zur Beurteilung der internationalen Organisationen aus entwicklungspolitischer Optik und in bezug auf ihre Effizienz.

Texte du postulat du 18 juin 1987

Le Conseil fédéral est invité à présenter au Parlement un rapport sur la participation de la Suisse à la coopération multilatérale au développement et à l'aide humanitaire (contributions directes, cofinancement, aides associées, etc.). Ce rapport répondra en particulier aux questions suivantes:

– quelles sont les expériences concrètes acquises en matière d'aide multilatérale?

– dans quelle mesure la Suisse peut-elle user de son influence pour que ses contributions financières soient judicieusement affectées du point de vue de la politique de développement?

Postulat Longet Entwicklungshilfe. Rahmenbedingungen

Postulat Longet Aide au développement. Conditions-cadre

| | |
|---------------------|--|
| In | Amtliches Bulletin der Bundesversammlung |
| Dans | Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale |
| In | Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale |
| Jahr | 1987 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | III |
| Volume | |
| Volume | |
| Session | Herbstsession |
| Session | Session d'automne |
| Sessione | Sessione autunnale |
| Rat | Nationalrat |
| Conseil | Conseil national |
| Consiglio | Consiglio nazionale |
| Sitzung | 14 |
| Séance | |
| Seduta | |
| Geschäftsnummer | 87.440 |
| Numéro d'objet | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 09.10.1987 - 08:00 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 1456-1456 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 20 015 772 |

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.